

Loi sur les précurseurs de substances explosibles (LPSE): ce que les pharmacies et les drogueries doivent savoir et pouvoir démontrer

À la fin de cette présentation, vous saurez reconnaître, comprendre, savoir et tracer

1. **Reconnaître** les produits concernés
2. **Comprendre** quand une autorisation est nécessaire
3. **Savoir** quoi vérifier avant remise
4. **Savoir** quoi enregistrer et informer
5. **Tracer** ce qui sera contrôlé.

La réglementation des précurseurs d'explosifs a pour objectif d'assurer la sécurité publique

Loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles du 25 septembre 2020. (**LPSE ; RS 941.42**)

Ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles du 25 mai 2022. (**OPSE ; RS 941.421**)

Ordonnance sur les quantités non soumises à autorisation et les concentrations pour les précurseurs concernés par une restriction d'accès du 15 septembre 2022 (**RS 941.421.11**)

- Ce cadre réglementaire est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.
- **Fedpol est l'autorité compétente pour l'application de ce cadre réglementaire.**
- Fedpol transmet les points de vente à contrôler au plus tard le 31 janvier. L'autorité cantonale effectue les contrôles au plus tard jusqu'au 30 novembre.

LPSE: but et champ d'application. OPSE: annexe 1. Support fedpol/OCE: précurseurs et tâches des points de vente. Checklist 2026: contrôle de la présence de produits soumis à la LPSE.

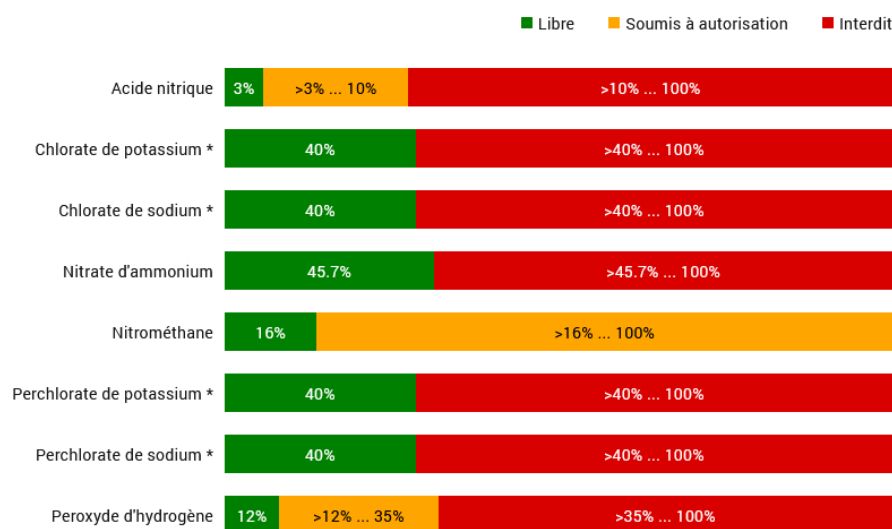
Loi sur les précurseurs de substances explosibles: ce que les pharmacies doivent savoir et pouvoir démontrer



Même substance, régime différent: tout dépend de la concentration, de la quantité et du statut du point de vente

Ce qui compte: la substance, la concentration et la quantité

Il s'agit de bien distinguer si de la demande découle un accès libre ou soumis à autorisation



* Le niveau d'accès "accès interdit" s'applique aussi aux mélanges contenant plusieurs des chlorates ou perchlorates indiqués, pour autant que leur concentration totale dépasse la valeur limite de 40%.

** S'agissant du nitrate d'ammonium, la valeur limite de 45,7% correspond à une teneur en azote de 16%.

OPSE: annexe 1. Ordonnance DFJP RS 941.421.11 sur les seuils, concentrations et quantités. OPSE: commerce spécialisé.

Loi sur les précurseurs de substances explosibles: ce que les pharmacies doivent savoir et pouvoir démontrer

Précurseur: toute substance chimique pouvant servir à préparer des substances explosibles ainsi que les mélanges et les solutions qui la contiennent. (LPSE)

Obligation pratique: Distinguer accès libre, accès soumis à autorisation et accès interdit; appliquer l'exception pour petites quantités.

Point de contrôle: Le personnel sait - il classer les produits concernés ? Les remises sans autorisation restent-elles dans les limites autorisées ?

Preuve attendue: Tableau interne des substances, procédure simple, accès au flyer ou à la liste fedpol, documentation des seuils, formation du personnel, justification des quantités remises.

Premier réflexe: savoir si le produit entre dans le champ LPSE avant de décider quoi faire

La loi vise à prévenir l'accès abusif à certaines substances et la confection de bombes artisanales

La pharmacie et la droguerie ne sont pas des organes de contrôle mais un point de prévention

Substances concernées	Plage de concentration
Peroxyde d'hydrogène	> 12%
Nitrométhane	> 16%
Acide nitrique	> 3%
Chlorate de potassium	> 40%
Chlorate de sodium	> 40%
Perchlorate de potassium	> 40%
Perchlorate de sodium	> 40%
Nitrate d'ammonium	> 45.7%

LPSE: but et champ d'application. OPSE: annexe 1. Support fedpol/OCE: précurseurs et tâches des points de vente. Checklist 2026: contrôle de la présence de produits soumis à la LPSE.

Loi sur les précurseurs de substances explosibles: ce que les pharmacies doivent savoir et pouvoir démontrer

Vous devez savoir quand une demande déclenche une obligation d'autorisation.

Obligation pratique: Identifier si l'officine détient ou remet des produits contenant des précurseurs soumis à restriction.

Point de contrôle: Présence ou vente de produits concernés; connaissance des produits concernés par le personnel.

Preuve attendue: Liste des produits, FDS, étiquetage, inventaire ou extraction informatique; accès à la liste ou au flyer fedpol, enregistrement portail Fedpol

Avant de vérifier une autorisation, il faut qualifier la demande.

Un client privé et un usage professionnel ne se traitent pas de la même manière

La question-clé n'est pas seulement "qui achète" ? mais "à quel titre et pour quel usage" ?



LPSE art. 2: notion d'utilisateur privé.

Avant de parler d'autorisation, il vous faut clairement qualifier l'acquéreur et l'usage annoncé.

Obligation pratique: Distinguer client privé et usage professionnel, commercial, industriel, de formation ou de recherche.

Point de contrôle: Le personnel sait-il distinguer un utilisateur privé d'un utilisateur professionnel ?

Preuve attendue: Procédure de questionnement, exemples pratiques, formation interne.

La conformité ne s'arrête pas à la vente: la transaction doit être vérifiable.

Remettre un précurseur, c'est vérifier, enregistrer et informer

Une remise conforme doit pouvoir être reconstituée.



LPSE art. 14. OPSE art. 10 et 11. LPSE art. 15. OPSE art. 12. OPSE art. 14 et 20.

Loi sur les précurseurs de substances explosibles: ce que les pharmacies doivent savoir et pouvoir démontrer

Pas de remise à un utilisateur privé sans vérification valable. L'information doit être vérifiable, pas uniquement orale. Vous devez savoir qui peut effectuer une remise réglementée.

Obligation pratique: Vérifier l'autorisation et l'identité; enregistrer la remise; informer l'acquéreur; enregistrer le point de vente et les personnes concernées.

Point de contrôle: Vérification autorisation et pièce d'identité; saisie correcte des remises; information enregistrée; point de vente et employés enregistrés.

Preuve attendue: Accès au portail fedpol, confirmation de contrôle, historique des remises, champs substance, etc., étiquettes, FDS, document de livraison, liste des personnes habilitées.

Une demande atypique doit déclencher une procédure, pas une décision isolée

En cas de doute, on n'improvise pas au comptoir

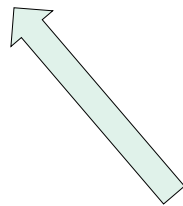
Il s'agit de capter des signaux faibles: demandes atypiques, refus suspects, incohérences.

Vous agissez comme capteurs de signaux faibles: demandes atypiques, refus suspects, incohérences.

Obligation pratique: Identifier et signaler les événements suspects, disparitions ou vols importants.

Point de contrôle: Le personnel connaît-il les indicateurs et le contact fedpol et NEDEX VD ?

Preuve attendue: Flyer fedpol, procédure de signalement, coordonnées visibles, formation.



Acétone, Soufre, etc !

LPSE art. 17.
<https://www.fedpol.admin.ch/fr/signalement-des-soupcons>

Cadre fédéral (Fedpol), exécution cantonale (NEDEX), appui expert (DGE et PPTH).

Qui intervient dans le canton de Vaud ?

Pour vous, l'interlocuteur terrain est cantonal: NEDEX VD avec notre appui expert.



DGE Direction
générale
de l'environnement



DGS Direction
générale
de la santé

Pour tous les points de vente, l'interlocuteur terrain est cantonal même si le cadre est fédéral. Le Nedex transmet le rapport à Fedpol dans le mois qui suit le contrôle.

Obligation pratique: Coopération entre Fedpol, Police cantonale NEDEX VD, et Pôle de la pharmacienne cantonale pour pharmacies/drogueries.

Point de contrôle: Qui coordonne, qui inspecte, qui transmet le rapport ?

Preuve attendue: Selon mandat, signature, notification et suivi des mesures.

Support fedpol/OCE. Checklist fedpol 2026.

Ce qui sera évalué: produits, personnel, procédures et traçabilité

Le contrôle vérifie la capacité opérationnelle du point de vente, pas seulement les documents.

Vous devez être en mesure de montrer vos produits, vos procédures, votre traçabilité et vos personnes formées.

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la police Fedpol
Office central des explosifs
Guisanplatz 1A, 3003 Berne

Liste de contrôle loi et ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles

Contrôle des points de vente

Déroulement des contrôles:

- Fedpol transmet les points de vente à contrôler via g-mail aux autorités cantonales, au plus tard le 31 janvier;
- L'autorité cantonale effectue les contrôles, au plus tard jusqu'au 30 novembre;
- Les autorités cantonales transmettent leurs rapports à Fedpol par g-mail (info.precursor@fedpol.admin.ch) dans le mois qui suit le contrôle du point de vente.

Informations concernant l'autorité de contrôle

Canton : Chevaux et d'élèves	Autorité de contrôle : Chevaux et d'élèves
Nom :	Prénom :
E-mail :	Téléphone :
N° de cas :	

Informations concernant le point de vente

Point de vente :	IDE : CHE-
NPA :	Rue :
E-mail :	Téléphone :
Responsable :	Personnes présentes :

Enregistrement dans le système d'information	Oui	Non
Du point de vente	☐	☐
Des employés	☐	☐

Contrôle du point de vente

Date du contrôle :	Heures : de	à
Déclencheur du contrôle ¹ :		

¹ Numéro interne au canton.
² Fedpol, canton, dénonciation.
Version : 31.01.2026

P a g e 1 / 7

Le contrôle vérifie la capacité opérationnelle du point de vente, pas seulement les documents.

Obligation pratique: Se soumettre aux contrôles mandatés par Fedpol et effectués par les autorités cantonales.

Point de contrôle: Présence de produits, interdiction de vente sans autorisation, obligations du personnel, vente et refus de vente en ligne.

Preuve attendue: Checklist signée, rapport de contrôle, mesures demandées, suivi éventuel, contrôle d'identité, blocage ou refus de commandes suspectes.

LPSE art. 28 al. 3. OPSE art. 22 al. 1. Checklist fedpol 2026. LPSE art. 14. OPSE art. 10.

Cinq gestes à retenir: identifier, qualifier, vérifier, tracer, signaler.

La conformité LPSE repose sur peu de gestes, mais ils doivent être connus de l'équipe et démontrables lors d'un contrôle

- 1. Identifier :** Le produit entre-t-il dans le champ LPSE ?
- 2. Qualifier :** Qui achète et pour quel usage ?
- 3. Vérifier :** Si requis, autorisation et identité contrôlée ?
- 4. Tracer :** Preuves attendues enregistrées ?
- 5. Signaler :** Doute, vol ou événement suspect transmis ?

- Je vous remercie pour votre attention, n'hésitez pas à nous contacter -
pharmacien.cantonal@vd.ch